

CONSEIL CONSULTATIF MINISTÉRIEL DE L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

RAPPORT ANNUEL À LA MINISTRE

POUR L'EXERCICE 2011-2012

Période : juin 2011, novembre 2011 et février 2012

Ministry of Education

MACSE
c/o Special Education Policy
and Programs Branch
18th floor, Mowat Block
900 Bay Street
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

MACSE
c/o Direction des politiques et des
programmes de l'éducation
de l'enfance en difficulté
18e étage, 900, rue Bay
Toronto ON M7A 1L2



Le 13 décembre 2012

L'honorable Laurel Broten
Ministre de l'Éducation
900, rue Bay
22^e étage, Édifice Mowat
Toronto (Ontario) M7A 1L2

Madame la Ministre,

Objet : Rapport annuel du Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté

Vous trouverez ci-joint le rapport annuel sur les activités du Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté pour l'exercice 2011-2012. Le Conseil est heureux d'avoir pu discuter avec vous et le personnel du ministère de l'Éducation des pratiques réussies et prometteuses concernant les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation. La Direction des politiques et des programmes de l'éducation de l'enfance en difficulté continue d'apporter un soutien inestimable au Conseil, notamment en lui donnant des conseils éclairés et opportuns.

Pour 2011-2012, le Conseil avait établi deux priorités : le soutien aux transitions pour les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation ainsi que la santé mentale. Le présent rapport contient des précisions sur la contribution du Conseil dans ces domaines.

Pour 2012-2013, le Conseil a établi les priorités suivantes : la responsabilisation et le rendement des élèves, ainsi que les répercussions de la *Loi de 2012 pour des écoles tolérantes* sur les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation.

Nous serons heureux de vous rencontrer en février 2013 lors de notre réunion en personne pour discuter plus longuement des façons dont le Conseil peut seconder les efforts du Ministère visant à aider les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation en Ontario.
Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président.

John Wilhelm

Contenu du rapport

1. Changements apportés à la composition du CCMEED en 2011-2012
2. Réalisations de 2011-2012
3. Recommandations à la ministre
4. Priorités du Conseil pour 2012-2013

Annexe 1 – Résumé des réunions du Conseil de 2011-2012

Annexe 2 – Mandat et structure du Conseil

Annexe 3 – Composition du Conseil en 2011-2012

Annexe 4 – Résolution du Conseil sur les transitions

Annexe 5 – Résolution du Conseil sur la santé mentale

Annexe 6 – Collaboration avec la communauté : thèmes importants en 2011-2012

CHANGEMENTS APPORTÉS À LA COMPOSITION DU CCMEED

Au cours de l'exercice 2011-2012, les membres ci-après ont quitté le Conseil :

- Ruth Jones, qui représentait les orthophonistes;
- Jean-Baptiste Arhanchiague, qui représentait le personnel enseignant et la communauté francophone;
- Raoul Romain, qui représentait les difficultés d'apprentissage et la communauté francophone;
- Bonny Cann, qui représentait la communauté autochtone.

Les membres ci-après se sont joints au Conseil :

- Catherine Luetke, qui représente les élèves ayant une surdité ou surdité partielle;
- Kim Pearson, qui représente les élèves ayant des handicaps physiques;
- Cheryl Lovell, qui représente les conseillères et conseillers scolaires;
- Dawn Clelland, qui représente les élèves ayant une cécité ou une basse vision;
- Marcia Brown, qui représente les aides-enseignantes et aides-enseignants.

RÉALISATIONS DE 2011-2012

Le Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté est chargé de conseiller la ministre de l'Éducation sur toute question liée à l'établissement et à la prestation de programmes et de services aux élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation.

Le Conseil fait valoir ses idées par l'entremise de ses représentants qui siègent à divers groupes de travail du Ministère et à d'autres comités consultatifs composés d'intervenants. En plus d'assister à deux rencontres en personne et à une audioconférence au cours de l'exercice financier 2011-2012, les membres du Conseil ont participé à des audioconférences ponctuelles et ont continué de faire valoir leur point de vue dans des rapports. Ils ont également documenté les pratiques réussies et les principaux défis dans les différents milieux de l'éducation de l'enfance en difficulté et les ont communiquées au Conseil.

Au cours de cet exercice, le Conseil a eu l'occasion de donner des conseils et de prendre part à des discussions en lien avec plusieurs domaines qui touchent les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation, notamment :

- les lignes directrices pour la prestation des programmes et des services destinés aux élèves ayant une surdité ou une surdité partielle, aux élèves ayant une cécité ou une basse vision et aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage;
- la santé mentale;
- les transitions, ce qui comprend le projet Jeunes en transition;

- le Groupe de référence en matière de troubles du spectre autistique (TSA);
- le document *L'éducation des élèves ayant des besoins particuliers en Ontario, de la maternelle à la 12^e année*;
- l'apprentissage des jeunes enfants;
- la révision des lignes directrices des cours menant à une qualification additionnelle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario;
- le document *L'apprentissage pour tous, de la maternelle à la 12^e année* (version provisoire, 2011);
- les comités consultatifs pour l'enfance en difficulté;
- les plans d'amélioration des conseils scolaires pour le rendement des élèves;
- le financement de l'éducation de l'enfance en difficulté.

Les membres du Conseil sont tenus de consulter les groupes qu'ils représentent en ce qui a trait aux questions liées à l'éducation de l'enfance en difficulté. Ils doivent également entrer en contact avec leurs groupes respectifs avant et après les réunions du Conseil. Un résumé des thèmes importants de 2011-2012 figure à l'annexe 6.

RECOMMANDATIONS À LA MINISTRE

À la fin de l'exercice 2010-2011, le Conseil a établi ses priorités pour l'exercice financier 2011-2012, soit les transitions et la santé mentale. Au cours des trois réunions de l'exercice, les groupes de travail ont pris le temps de discuter du point de mire des priorités ainsi que des recommandations à formuler pour le prochain exercice.

Transitions

Le Conseil a assisté à diverses présentations du ministère de l'Éducation et d'autres ministères au sujet des différents travaux en cours sur les transitions. En juin 2011, à la suite d'une présentation des ministères des Services à l'enfance et à la jeunesse et des Services sociaux et communautaires sur la planification des transitions des personnes ayant des handicaps de développement, le Conseil a déposé et approuvé une résolution (voir annexe 4) portant sur la nécessité d'établir un seul et unique plan de transition. En juin 2012, le Conseil a appris que ces ministères exigeraient la mise en œuvre d'un seul et unique plan de transition pour ces personnes d'ici septembre 2013. Ils ont remercié le Conseil d'avoir adopté cette résolution, qui a influencé leur décision d'opter pour un seul et unique plan de transition.

Santé mentale

Le Conseil a assisté à diverses présentations du ministère de l'Éducation et d'autres ministères au sujet du statut de la Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances. En février 2012, les ministères de l'Éducation, des Services à l'enfance et à la jeunesse, et de la Santé et des Soins de longue durée ont fait le point sur la mise en œuvre des initiatives relevant de la Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances. Le Conseil a formulé un nombre important de commentaires sur la

Stratégie et a souligné le besoin de ressources supplémentaires, de renforcement de la capacité, de participation des parents ainsi que de la collaboration pour mieux desservir les élèves ayant des problèmes de santé mentale. En février 2012, le Conseil a déposé et adopté une résolution (voir annexe 5) sur la nécessité d'octroyer des fonds à tous les conseils scolaires pour l'embauche d'un leader en santé mentale pour l'année scolaire 2012-2013.

Le président et les membres du Conseil ont également participé à plusieurs comités consultatifs et ont assisté à des réunions avec différents organismes afin de faire valoir les points forts, les besoins et les préoccupations des élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation.

PRIORITÉS DU CONSEIL POUR 2012-2013

Pour 2012-2013, le Conseil a établi deux priorités : la responsabilisation et le rendement des élèves, et les répercussions de la *Loi de 2012 pour des écoles tolérantes* sur les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation. Des groupes de travail ont été mis sur pied pour fournir des suggestions et des conseils sur ces sujets. Les responsables de chacun des groupes de travail font également partie du comité exécutif du Conseil.

Le Conseil répond également aux demandes ponctuelles de commentaires ou de consultation, selon les besoins. Les membres du Conseil continueront de collaborer avec le personnel du Ministère pour veiller à ce que les conseils fournis cadrent avec les priorités du Ministère.

Au cours de l'année à venir, le Conseil continuera de traiter les questions relatives à la prestation de services aux élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation. Des consultations auront lieu lors des trois réunions prévues durant l'exercice. Les membres participeront également à des audioconférences au besoin ainsi qu'aux discussions et aux forums qui seront organisés au fil du temps, et ils fourniront régulièrement des avis et des commentaires au Ministère, à la demande de celui-ci.

Le Conseil continue d'évaluer sa propre efficacité. Après chaque réunion, un résumé des commentaires des membres du Conseil sur son efficacité est remis à tous les membres ainsi qu'au personnel du Ministère. À la suite de suggestions formulées par les membres du Conseil, le Ministère a fait plusieurs changements, multipliant notamment les occasions informelles de dialogue et de réseautage avec les membres du Conseil et le personnel du Ministère.

ANNEXE 1

RÉSUMÉ DES RÉUNIONS DU CONSEIL DE 2011-2012

Le Conseil a tenu trois réunions durant l'exercice, soit en juin 2011, en novembre 2011 (par audioconférence) et en février 2012.

Juin 2011

- Le Ministère a présenté un survol des lignes directrices pour la prestation des programmes et des services destinés aux élèves ayant une surdité ou une surdité partielle et aux élèves ayant une cécité ou une basse vision, la Note Politique/Programmes (NPP) sur les transitions, les documents *L'éducation des élèves ayant des besoins particuliers en Ontario, de la maternelle à la 12^e année* et *L'apprentissage pour tous, de la maternelle à la 12^e année*, les comités consultatifs pour l'enfance en difficulté, les plans d'amélioration des conseils scolaires pour le rendement des élèves, en plus d'aborder les sujets de l'apprentissage des jeunes enfants et de la santé mentale
- Le ministère des Services sociaux et communautaires et le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse ont fait une présentation conjointe sur l'élaboration d'un cadre pour appuyer la planification de la transition des jeunes ayant un handicap de développement. De plus, une présentation sur le projet Jeunes en transition a été donnée.
- Les membres du Groupe de référence en matière de troubles du spectre autistique (TSA) ont été invités à la réunion du mois de juin, au cours de laquelle ils ont été informés des progrès réalisés par le Ministère concernant la mise en œuvre de leurs recommandations et l'utilisation du modèle Connexions pour les élèves à l'échelle de la province.
- Le Conseil a été informé des principales directives et exigences liées à l'Agency Establishment and Accountability Directive (2010) pour les organismes réglementés et non réglementés et du nouveau protocole d'entente entre le Conseil et la ministre de l'Éducation.
- L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario a présenté les grandes lignes de son approche de révision de l'annexe D : Ligne directrice du cours menant à la qualification additionnelle (QA) en éducation de l'enfance en difficulté, 1^{re} partie, 2^e partie et partie spécialiste.

Novembre 2011 (audioconférence)

- Le Ministère a fait le point sur plusieurs programmes et initiatives de l'éducation de l'enfance en difficulté, notamment *L'apprentissage pour tous, de la maternelle à la 12^e année*, les plans d'amélioration des conseils scolaires pour le rendement des élèves, la Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances et l'Évaluation du rendement des élèves selon des attentes différentes (ÉRAD).
- Les résultats de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) ont été présentés et révèlent une amélioration en lecture et en écriture chez les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation en 3^e et 6^e année.
- Le Ministère a informé le Conseil de la création du Groupe de travail sur les difficultés d'apprentissage en juin 2011 afin d'orienter l'élaboration des lignes directrices pour la

prestation des programmes et des services destinés aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage, d'évaluer la pertinence de la NPP 8 sur les difficultés d'apprentissage et de la réviser, ainsi que de formuler des recommandations à l'intention du Ministère.

Février 2012

- Le Conseil a été consulté au sujet du document *Approaching Student Behaviour from a Human Rights Perspective* que le Ministère élabore en collaboration avec la Commission ontarienne des droits de la personne. Cette ressource vise à aider les gestionnaires des écoles et des conseils scolaires à favoriser une approche sans préjugés de la discipline des élèves, afin de promouvoir un comportement positif et des processus d'intervention précoce.
- Les ministères des Services à l'enfance et à la jeunesse, de la Santé et des Soins de longue durée et de l'Éducation ont fait le point sur la mise en œuvre de certaines initiatives lancées au cours des trois premières années de la Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances de l'Ontario. Ce bilan était axé sur les améliorations apportées aux services et à la coordination des services au bénéfice des enfants, des jeunes et des familles.
- L'honorable Laurel Broten, ministre de l'Éducation, était présente à la réunion et a remercié les membres du Conseil pour leur travail et leur engagement. La ministre a exprimé son point de vue sur certaines questions d'intérêt pour le Conseil, notamment : le besoin d'établir des liens interministériels, la responsabilisation et l'importance de continuer de mettre l'accent sur le rendement des élèves, ainsi que les répercussions possibles de la *Loi de 2012 pour des écoles tolérantes* sur les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation.

ANNEXE 2

MANDAT ET STRUCTURE DU CONSEIL

Le Comité consultatif sur l'enfance en difficulté a été créé en 1974 et a depuis été réformé à maintes reprises. Il a plus tard été renommé *Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté*. Le mandat et la structure du Conseil, tels qu'ils étaient lors de l'exercice financier 2011-2012, se décrivent comme suit.

Le CCMEED conseille la ministre de l'Éducation sur toute question liée à l'établissement et à la prestation des programmes et des services pour les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation, y compris des questions portant sur le dépistage et l'intervention précoces des élèves ayant des besoins particuliers.

Conformément au décret, le Conseil doit :

- réagir aux propositions ou aux positions du ministère de l'Éducation ou d'autres ministères, qui lui sont présentées périodiquement;
- relever les préoccupations touchant les programmes et les services offerts aux élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation, ainsi qu'informer et conseiller le Ministère et lui soumettre des recommandations à ce chapitre;
- remettre un rapport annuel comprenant des recommandations à la ministre;
- se réunir jusqu'à trois fois par an, pour un total d'au plus quatre jours et demi.

Le Conseil est composé comme suit :

- un siège chacun pour neuf anomalies;
- un siège pour chacun des neuf représentantes et représentants du milieu de l'éducation et de catégories professionnelles;
- un siège pour une représentante ou un représentant des élèves;
- un siège pour une représentante ou un représentant de la communauté autochtone;
- un siège sans droit de vote pour le ministère des Services sociaux et communautaires;
- un siège sans droit de vote pour le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse;
- un siège sans droit de vote pour le ministère de la Santé et des Soins de longue durée;
- un siège sans droit de vote pour le ministère de la Formation et des Collèges et Universités;
- deux représentantes ou représentants de la communauté francophone et deux de la communauté catholique, nommés parmi les personnes occupant les sièges ci-dessus.

Les membres du Conseil sont nommés pour un mandat maximal de trois ans, celui-ci pouvant être renouvelé une fois. Le Ministère envoie un appel de demandes de nominations aux organismes œuvrant dans les secteurs de l'éducation de l'enfance en

difficulté liés au poste à combler. Les candidates et candidats potentiels doivent déposer leur demande directement au Secrétariat des nominations, qui les transmet ensuite au bureau de la ministre. Les candidatures sont évaluées puis présentées à la ministre, qui prend la décision définitive.

ANNEXE 3
COMPOSITION DU CONSEIL EN 2011-2012
DU 1^{ER} AVRIL 2011 AU 31 MARS 2012

Anomalies et communautés d'intérêts représentées	Membres
<u>Présidence du Conseil</u>	John Wilhelm
<u>Anomalies</u> Difficulté d'apprentissage / Communauté francophone Troubles envahissants du développement / Autisme Surdit��/surdit�� partielle Douance Handicap de d��veloppement C��cit��/basse vision Handicaps physiques Anomalies associ��es Troubles d'ordre ��motionnel et troubles du comportement	Raoul Romain Janette Seymour Catherine Luetke David Mason Susan Blekkenhorst Dawn Clelland Kim Pearson Tracy Grant Robert Savage
<u>Repr��sentantes et repr��sentants du milieu de l'��ducation</u> Vice-pr��sidence / Agentes et agents de supervision Conseill��res et conseillers scolaires / Communaut�� catholique Directions d'��cole Personnel enseignant / Communaut�� francophone Aides-enseignantes et aides-enseignants	Warren Kennedy Cheryl Lovell Marlene Pike Jean-Baptiste Arhanchiague Marcia Brown
<u>Professionnels</u> Personnel m��dical Psychologues Travailleuses et travailleurs sociaux / Communaut�� catholique Orthophonistes	D ^{re} Arlette LeFebvre Joe Trovato Marianne Saade Ruth Jones
<u>Communaut�� autochtone</u>	Bonny Cann
<u>��l��ves / jeunes</u>	Christian McLary
<u>Ancienne pr��sidente</u>	Lynn Ziraldo

ANNEXE 4

Résolution du Conseil sur les transitions

ATTENDU QU'une approche coordonnée entre les fournisseurs de service permet aux élèves d'assurer le succès de leur transition.

ATTENDU QUE le secteur de l'éducation exige depuis 1998 que les conseils scolaires élaborent un plan de transition pour les élèves ayant des besoins particuliers.

ATTENDU QUE le ministère des Services sociaux et communautaires et le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse ont élaboré un cadre de planification de la transition des jeunes présentant une déficience intellectuelle vers des services pour adultes.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les ministères de l'Éducation, des Services sociaux et communautaires et des Services à l'enfance et à la jeunesse travaillent de concert pour veiller à ce que chaque personne présentant une déficience intellectuelle fasse l'objet d'un seul plan de transition intégré.

ANNEXE 5

Résolution du Conseil sur la santé mentale

ATTENDU QUE le bien-être et la santé mentale des élèves sont d'importance primordiale pour tous les conseils scolaires;

ATTENDU QUE le CCMEED soutient la Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances de trois ans et reconnaît l'importance de la coordination et de la collaboration de tous les partenaires;

ATTENDU QU'il existe un besoin urgent et essentiel pour qu'un membre du personnel dans chaque conseil scolaire assure le leadership de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie de santé mentale du conseil scolaire, et coordonne les services de santé mentale, y compris les initiatives des écoles récemment financées par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée;

ATTENDU QUE les quinze (15) conseils scolaires ayant reçu une aide financière pour embaucher des leaders en santé mentale font déjà état de résultats positifs;

ATTENDU QUE la réussite de la stratégie de santé mentale nécessite la participation et la contribution de chaque conseil scolaire;

IL EST RÉSOLU que tous les conseils scolaires de l'Ontario qui restent reçoivent une contribution financière équivalente afin de permettre l'embauche d'un leader en santé mentale pour l'année scolaire 2012-2013.

ANNEXE 6

COLLABORATION AVEC LA COMMUNAUTÉ : THÈMES IMPORTANTS POUR 2011-2012

Transitions • Pour que la planification de la transition soit efficace, les plans de transition doivent être considérés comme des documents évolutifs, qui permettent la pleine participation des parents et des élèves. • En ce moment, les élèves qui ont un plan d'enseignement individualisé (PEI) n'ont pas tous un plan de transition, à l'exception de ceux qui passent de l'élémentaire au secondaire. • Une solution à envisager serait de nommer un responsable de l'élaboration des plans de transition par conseil scolaire. Cela permettrait d'assurer la cohérence du processus de planification de la transition. • Parmi les pratiques réussies communiquées par les conseils, citons la création des postes de facilitatrices et facilitateurs de la transition, qui travaillent avec les élèves, les familles, les représentantes et représentants du milieu de l'éducation et la communauté afin de planifier des transitions réussies entre le secondaire et le postsecondaire. • Il faut accorder plus d'importance à la préparation d'itinéraires d'études pour les élèves qui atteignent l'âge de 21 ans et qui n'ont plus le droit de fréquenter l'école. • La collaboration et la communication continues entre les conseils scolaires et les organismes communautaires sont essentielles. • La transition entre les programmes visés par l'article 23 et les classes régulières représente un défi; les élèves se heurtent parfois à une résistance de la part des écoles d'accueil et des directions d'école. • Voici quelques solutions possibles : prolonger la période de transition des élèves, accroître le perfectionnement professionnel pour le personnel enseignant, élaborer des exemples de plan de transition, établir une politique ministérielle claire sur les transitions, et favoriser la collaboration et l'engagement des ministères, des conseils scolaires de district et des partenaires communautaires.	Santé mentale • L'embauche de leaders en santé mentale constitue une pratique réussie qui devrait être adoptée dans l'ensemble des conseils scolaires. • Les services de soutien en santé mentale demeurent insuffisants dans les écoles de langue française de l'Ontario. Certains élèves francophones doivent donc être aiguillés vers des services en anglais. • Une solution possible pour régler ce problème serait de créer un réseau provincial de services francophones de soutien en santé mentale. • L'accessibilité et la disponibilité limitées de soutiens et de services professionnels posent également problème dans les petites communautés, où les professionnels, les installations et les ressources en santé mentale sont parfois insuffisants. • Une solution à envisager serait d'accroître les ressources consacrées à l'infrastructure en santé mentale pour permettre aux communautés en milieu rural d'aider efficacement les élèves ayant des problèmes de santé mentale. • Un certain flou demeure quant à la définition des rôles au sein du système d'éducation et à l'extérieur de celui-ci. • Des inquiétudes ont été exprimées concernant la possibilité que la Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances entraîne une augmentation des responsabilités pour les enseignantes et enseignants et de la pression qu'ils subissent. • Les activités de perfectionnement professionnel devraient être offertes conjointement par les conseils scolaires, le personnel du milieu de l'éducation ainsi que les partenaires communautaires. • L'établissement de partenariats entre les ministères, les conseils scolaires de district et les partenaires communautaires permettra d'harmoniser les initiatives. • Il faut accroître la variété des placements dans les écoles et les communautés.
--	--

Anomalies • Les projets pilotes des services d'orthophonie et l'établissement du Comité consultatif des services de rééducation de la parole et du langage constituent des pratiques réussies. • Des préoccupations ont été soulevées concernant le temps d'attente pour recevoir des services en orthophonie dans le cadre du Programme de services d'orthophonie pour les enfants d'âge préscolaire et du programme de Services auxiliaires de santé dans les écoles. • Parmi les autres pratiques réussies relevées, citons la publication de documents par le ministère de l'Éducation, comme <i>L'apprentissage pour tous : Guide d'évaluation et d'enseignement efficaces pour tous les élèves de la maternelle à la 12^e année</i> (2011), <i>Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario</i> et les guides sur la santé mentale à l'intention des représentantes et représentants du milieu de l'éducation. • Le rôle des écoles en matière de prévention et de dépistage des problèmes de vision chez les élèves soulève des préoccupations, étant donné que le dépistage précoce permet d'éviter un pourcentage élevé de problèmes de vision. • Une solution possible consisterait à échanger des renseignements sur les pratiques réussies en milieu scolaire pour la prévention et le dépistage précoce des problèmes de vision chez les élèves. • Des préoccupations ont été soulevées par rapport au nombre très limité de plans de transition élaborés par le passé pour les élèves sourds, étant donné qu'ils ne sont pas obligatoires pour ces élèves. • Les nouvelles lignes directrices sur le financement du volet de la Somme liée à l'équipement personnalisé (SEP) continuent de favoriser la flexibilité des mesures de soutien.	Plans d'enseignement individualisé (PEI) • Le Ministère devrait établir des exigences minimales en matière de politiques, des échéanciers précis pour la production de rapports, ainsi qu'une orientation claire concernant l'évaluation des progrès des élèves qui ont un PEI. • Les enseignantes et enseignants chargés de cours devraient avoir accès à des occasions de perfectionnement professionnel pour améliorer leur capacité à travailler auprès des élèves ayant des besoins particuliers et à produire la documentation connexe. • Les pratiques réussies comprennent la conception d'un guide pour le personnel enseignant qui démontre des exemples de commentaires et de buts à consigner dans les PEI, l'établissement d'une orientation claire et concise sur la façon de rendre compte des apprentissages dans les bulletins de progrès scolaire et les bulletins scolaires des élèves ayant un PEI, ainsi que la mise à l'essai d'un modèle alternatif de bulletin pour les élèves qui ne suivent pas les attentes d'apprentissage du curriculum provincial. Partenariats et collaboration • Il existe un manque de coordination entre les différents prestataires de services aux élèves ayant des besoins particuliers. • Parmi les pratiques réussies relevées, citons l'établissement de partenariats entre les organismes communautaires et les groupes de parents. • Le nombre croissant d'élèves qui ont besoin de services à l'enfance en difficulté augmente la charge de travail des aides-enseignantes et aides-enseignants.
--	---